



Centre Christ-Roi

Mont-Laurier

Centre l'Impact

Rivière-Rouge

PROCÈS-VERBAL

Séance du conseil d'établissement Centre d'éducation des adultes Christ-Roi 17 octobre 2022

Directrice de centre

Marie-Hélène Brousseau

Personnel enseignants

Marilou Bédard

Marie-Ève Desormeaux

Stéphanie Guérin

Sébastien Tschember

Organismes / Entreprises

Miguel Fex-Grève

Emmanuelle Leduc

Stéphane Plouffe

Vanessa St-Jacques (PT)

Élèves

Jonathan Bouchard (CCR)

Jordan Dion (CCR)

Kaven Calvé (CIM)

Personnel de soutien

Myriam L'Heureux

Personnel professionnel

Marie Chouinard

Légende : PT = Présence TEAMS

Résolution		Résumé des discussions
	1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, la présidente du conseil d'établissement souhaite la bienvenue à tous les membres. M. Marc Samia, directeur-adjoint assiste à la séance par Teams comme invité.
	2. Présentation des membres pour l'année 2022-2023	Mme Marie-Hélène Brousseau fait un tour de table pour présenter les membres.
CECEAFG 22-23-751	3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Le projet d'ordre du jour se lit comme suit : 1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion; 2. Présentation des membres pour l'année 2022-2023; 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (résolution); 4. Adoption, suivi et signature du procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2022 (résolution); 5. Déclaration d'intérêts (LIP-article 70 applicable par article 108); 6. Formation obligatoire pour le conseil d'établissement; 7. Règles de régie interne du Conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 (LIP-article 67 applicable par l'article 108) (résolution);

			<p>8. Autorisation à Marie-Hélène Brousseau pour signature au budget de fonctionnement du C.E. pour l'année 2022-2023 (résolution);</p> <p>9. Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école (résolution);</p> <p>10. Choix du matériel didactique requis pour l'enseignement (LIP art. 77.1 consultation - résolution);</p> <p>11. Points d'information;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la clientèle - Comité étudiant <p>12. Varia;</p> <p>13. Levée de la réunion (résolution)</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Stéphanie Guérin, APPUYÉ PAR Mme Marie-Eve Désormeaux et résolu :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté et le point varia est laissé ouvert.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CECEAFG 22-23-752	4.	Adoption, suivi et signature du procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2022	<p>Mme Marie-Hélène Brousseau fait un survol du procès-verbal de la rencontre du 20 juin 2022 aux membres du conseil.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Eve Désormeaux, APPUYÉ PAR M. Sébastien Tschiember :</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 20 juin 2021 soit adopté tel que déposé.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	5.	Déclaration d'intérêts (LIP-article 70 applicable par article 108)	Les membres concernés remplissent le formulaire.
	6.	Formation obligatoire pour le conseil d'établissement	Mme Marie-Hélène Brousseau donne l'information aux nouveaux membres sur la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement. Des cartables peuvent être remis à ceux qui le désirent ou on les invite à consulter le site internet : Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement (Gouvernement du Québec) pour y lire la documentation et visionner les capsules vidéo. La formation étant obligatoire, un registre sera tenu par le biais d'un formulaire de chaque nouveau membre.

<p>CECEAFG 22-23-753</p>	<p>7.</p>	<p>Règles de régie interne du Conseil d'établissement pour l'année 2021-2022 (LIP- article 67 applicable par l'article 108) (résolution)</p>	<p>Mme Marie-Hélène Brousseau fait une révision des règles de régie interne du CE.</p> <p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction (LIP), le conseil d'établissement du CEA doit établir ses règles de régie interne;</p> <p>CONSIDÉRANT que la recommandation qui a été déposée par Mme Marie-Hélène Brousseau.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Plouffe, APPUYÉ PAR M. Miguel Fex-Grève et résolu :</p> <p>QUE le document « Règles de régie interne 2022-2023 » soit établi tel que présenté avec quelques modifications.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CECEAFG 22-23-754</p>	<p>8.</p>	<p>Autorisation à Marie-Hélène Brousseau pour signature au budget de fonctionnement du C.E. pour l'année 2021-2022 (résolution)</p>	<p>Mme Marie-Hélène Brousseau explique en quoi consiste cette autorisation.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Plouffe et Mme Marilou Bédard et résolu :</p> <p>QUE Mme Marie-Hélène Brousseau agisse comme signataire unique pour l'approbation des dépenses du budget de fonctionnement 2022-2023 du conseil d'établissement.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p>CECEAFG 22-23-755</p>	<p>9.</p>	<p>Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école (résolution)</p>	<p>Mme Marie-Hélène Brousseau nous présente les formulaires de contrat de location pour certains locaux.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement du CEA, doit approuver l'utilisation des locaux que propose Mme Marie-Hélène Brousseau.</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition qui a été soumise par Mme Marie-Hélène Brousseau.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Stéphanie Guérin, APPUYÉ PAR Mme Marilou Bédard :</p>

			<p>QUE le conseil d'établissement approuve le plan d'utilisation des locaux de l'école que propose Mme Marie-Hélène Brousseau pour l'année scolaire 2022-2023 et dont les formulaires ont été mis à jour;</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CECEAFG 22-23-756	10.	Choix du matériel didactique requis pour l'enseignement (LIP art. 77.1 consultation - résolution)	<p>Mme Marie-Hélène Brousseau explique le choix du matériel didactique requis pour l'enseignement. Certaines maisons d'éditions ont eu de bonnes augmentations, mais les choix sont restés les mêmes. Aucun changement n'y a été apporté depuis l'an dernier.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Sébastien Tschember, APPUYÉ PAR Mme Marie-Eve Désormeaux :</p> <p>QUE le conseil d'établissement approuve les choix des manuels scolaires requis pour l'enseignement;</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
CECEAFG 22-23-757	11.	Points d'information	<p>Bilan de la clientèle</p> <p>Mme Marie-Hélène présente le bilan et un portrait de la clientèle au 14 octobre 2022. On y constate une légère hausse, tel que présenté dans les documents. Un groupe complet au CCR en francisation et un autre à venir. Elle présente aussi un bilan des absences : pour 16-19 ans 16% (10% justifiées dont 6% non justifiées) et pour les 20 ans et plus 30% (22% justifiées dont 8% non-justifiées)</p> <p>Info étudiants</p> <p>M. Kaven Calvé du CIM nous informe que le comité est en planification d'activités et en mode solution pour motiver les élèves à participer à celles-ci comme des concours.</p> <p>M. Jonathan Bouchard du CCR présente l'événement la parade du Savant fou auquel le comité étudiant du Centre Christ-Roi participe en partenariat avec la Ville de Mont-Laurier et la Maison des jeunes le 31 octobre prochain pour célébrer l'Halloween.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Mme Stéphanie Guérin APPUYÉ PAR Mme Marie-Eve Désormeaux et résolu :</p> <p>QUE « l'activité étudiante » soit approuvée telle que présentée ;</p>

<p>CECEAFG 22-23-758</p>			<p>CONSIDÉRANT QUE l'activité doit être approuvée par la direction ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'activité ne dérange en rien l'échéancier de leur profil scolaire.</p> <p>APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>Le comité étudiant du CCR souhaite solliciter des commerçants afin d'avoir des commandites pour les friandises et autres.</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR M. Miguel Fex-Grève et APPUYÉ PAR M. Stéphane Plouffe d'accepter cette campagne de sollicitation.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>12.</p>	<p>Varia</p>	<p>M. Marc Samia, directeur-adjoint, présente le bilan des absences du Centre L'Impact pour la période du 29 aout au 12 octobre 2022 : 22% dont 8% justifiées et 14% non-justifiées.</p>
<p>CECEAFG 22-23-759</p>	<p>13.</p>	<p>Levée de la réunion</p>	<p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, IL EST PROPOSÉ par M. Jonathan Bouchard, APPUYÉ PAR M. Kaven Calvé :</p> <p>QUE la séance soit levée à 17h45.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>

Emmanuelle Leduc
Présidente

Marie-Hélène Brousseau,
Directrice de Centre